

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 05.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vpgsensors.com

## 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**  
Désignation Commerciale M-Bond 450 Part B  
Nom Chimique Mélange  
N° CAS Mélange  
N° EINECS Mélange  
No. D'Enregistrement d'REACH Aucun attribué.
- 1.2 Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions sur l'utilisation**  
Utilisation Identifiée Adhésifs.  
Utilisations Déconseillées Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
- 1.3 Information sur le fournisseur**  
Identification de la société  
VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD  
Stroudley Road  
Basingstoke  
Hampshire  
RG24 8FW  
United Kingdom  
Téléphone +44 (0) 1256 462131  
Fax +44 (0) 1256 471441  
Email (personne compétente) mm.uk@vishaypg.com
- 1.4 Tél. d'urgence**  
(00-1) 703-527-3887  
CHEMTREC

## 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- 2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)**  
Flam. Liq. 2; H225  
Acute Tox. 4; H302  
Eye Irrit. 2; H319  
Acute Tox. 3; H331  
STOT SE 3; H336  
STOT SE 2; H371  
STOT RE 2; H373  
Repr. 1B; H360FD  
Aquatic Chronic 3; H412
- 2.1.2 Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE**  
F; R11: Facilement inflammable.  
Xn; R22: Nocif en cas d'ingestion.  
Xi; R36: Irritant pour les yeux.  
T; R23: Toxique par inhalation.  
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
Xn; R68: Possibilité d'effets irréversibles.  
Xn; R48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.  
Repr. Cat. 2; R60: Peut altérer la fertilité.  
Repr. Cat. 2; R61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  
R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 2.2 Éléments d'étiquetage**  
Désignation Commerciale Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
M-Bond 450 Part B

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 05.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vpgsensors.com

Pictogramme(s) de Danger



Mention(s) d'Avertissement

Danger

Contient:

2-Ethoxyethanol, Methyl ethyl ketone, 4,4'-Sulfonyldianiline et Xylène

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331: Toxique par inhalation.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H371: Risque présumé d'effets graves pour les organes: effets au niveau du sang  
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: effets au niveau du sang, La rate et Foie  
H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus - Orale.  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil(s) de Prudence

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.  
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P260: Ne pas respirer les vapeurs.  
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P311: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Autres informations

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**2.3 Autres dangers**

Aucun.

## 3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**3.2 Mélanges**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 05.05.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vpgsensors.com

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
2-Ethoxyethanol	50 - 55	110-80-5	203-804-1	Aucun attribué	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Repr. 1B; H360FD
Methyl ethyl ketone	25 – 30	78-93-3	201-159-0	Aucun attribué	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066
4,4'-Sulfonyldianiline	15 – 20	80-08-0	201-248-4	Aucun attribué	Acute Tox. 4; H302 STOT SE 2; H371 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 2; H411
Xylène	<7.5	1330-20-7	215-535-7	Aucun attribué	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373

H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H226: Liquide et vapeurs inflammables. H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H331: Toxique par inhalation. H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. H371: Risque présumé d'effets graves pour les organes. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification CE et Phrases de Risque
2-Ethoxyethanol	50 - 55	110-80-5	203-804-1	Aucun attribué	R10 Xn; R22 T; R23 Repr. Cat. 2; R60 Repr. Cat. 2; R61
Methyl ethyl ketone	25 – 30	78-93-3	201-159-0	Aucun attribué	F; R11 Xi; R36 R66 R67
4,4'-Sulfonyldianiline	15 – 20	80-08-0	201-248-4	Aucun attribué	Xn; R22 Xn; R68 Xn; R48 N; R51/53
Xylène	<7.5	1330-20-7	215-535-7	Aucun attribué	R10 Xn; R65 Xn; R21 Xi; R38 Xi; R36 Xn; R20 Xi; R37 Xn; R48

F; Inflammable, Xi; Irritant, Xn; Nocif. T; Toxique, N; Dangereux pour l'environnement. R10: Inflammable. R11: Facilement inflammable. R20: Nocif par inhalation. R21: Nocif par contact avec la peau. R22: Nocif en cas d'ingestion. R23: Toxique par inhalation. R36: Irritant pour les yeux. R37: Irritant

Révision: 2.0 Date: 05.05.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vpgsensors.com

pour les voies respiratoires. R38: Irritant pour la peau. R48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée. R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R60: Peut altérer la fertilité. R61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

## 4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



### 4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Appliquer, s'il y a lieu, la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Ne pas faire vomir. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion. Toxique par inhalation. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Risque présumé d'effets graves pour les organes: effets au niveau du sang. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: effets au niveau du sang, La rate et Foie. Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus - Orale.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. A cause de l'effet différé de l'empoisonnement et pour des raisons de sécurité, elles doivent rester sous surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

## 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone et Oxydes d'azote. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans un espace clos. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

## 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact. Éviter de respirer vapeurs. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources

Révision: 2.0 Date: 05.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vpgsensors.com

- d'ignition si cela est faisable sans danger. Utiliser de l'eau pulvérisée pour rabattre les vapeurs. Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Voir Rubrique: 8. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Ne pas utiliser d'équipement en plastique. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

## 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Température de stockage: Ambiante. 5 - 25°C  
 Temps limite de stockage: Stable dans les conditions normales.  
 Matières incompatibles: Conserver à l'écart des: Agents oxydants forts, Agent réducteur, bases puissantes, Acides, Amines, Ammoniac, Cuivre et Aluminium (et leurs alliages). Peut réagir avec - Caoutchouc et Résine. Ne pas utiliser d'équipement en plastique.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Adhésifs. Voir Rubrique: 1.2.

## 8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**  
**8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
2-Ethoxyethanol	110-80-5	2	8	-	-	INRS (ED 984)
Methyl ethyl ketone	78-93-3	200	600	300	900	INRS (ED 984)
Xylène, o-,m-,p- or mixed isomers	1330-20-7	50	221	100	442	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

- 8.1.2 Valeur limite biologique** Non fixé.  
**8.1.3 PNECs et DNELs** Non fixé.  
**8.2 Contrôles de l'exposition**  
**8.2.1 Contrôles techniques appropriés** Assurer une ventilation adéquate. ou Utiliser des récipients appropriés.

Révision: 2.0 Date: 05.05.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vpgsensors.com

## 8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage



Protection de la peau



Protection respiratoire



Dangers thermiques

## 8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Recommander un appareil d'aspiration local. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

maintenir une bonne hygiène industrielle. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Système(s) ouvert(s): Porter un appareil respiratoire approprié.

Non applicable.

Éviter le rejet dans l'environnement.

## 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Ambre Liquide coloré.
Odeur	Odeur douceâtre d'acétone
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'Evaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	0.89 g/cm <sup>3</sup> (H <sub>2</sub> O = 1)
Solubilité(s)	De l'eau: >10%
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

### 9.2 Autres informations

VOC: 84%

Révision: 2.0 Date: 05.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vpgsensors.com

## 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1</b>	<b>Réactivité</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.2</b>	<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.3</b>	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Liquide et vapeurs très inflammables. La vapeur peut être invisible, plus lourde que l'air et peut se répandre au ras du sol.
<b>10.4</b>	<b>Conditions à éviter</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
<b>10.5</b>	<b>Matières incompatibles</b>	Conserver à l'écart des: Agents oxydants forts, Agent réducteur, bases puissantes, Acides, Amines, Ammoniac, Cuivre et Aluminium (et leurs alliages). Peut réagir avec - Caoutchouc et Résine. Ne pas utiliser d'équipement en plastique.
<b>10.6</b>	<b>Produit(s) de décomposition dangereux</b>	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone et Oxydes d'azote.

## 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>11.1</b>	<b>Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)</b>	
	<b>Toxicité aiguë</b>	
	Ingestion	Acute Tox. 4: Nocif en cas d'ingestion. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 746 mg/kg p.c. /jour.
	Inhalation	Acute Tox. 3: Toxique par inhalation. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 5.7 mg/l.
	Contact avec la Peau	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
	<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
	<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
	<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis.
	<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis.
	<b>Cancérogénicité</b>	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis.
	<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Repr. 1B; Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. - Orale
	<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	STOT SE 3: Peut provoquer somnolence et des vertiges. STOT SE 2: Risque présumé d'effets graves pour les organes: effets au niveau du sang.
	<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	STOT RE 2: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: effets au niveau du sang, La rate et Foie.
	<b>Danger par aspiration</b>	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis.
<b>11.2</b>	<b>Autres informations</b>	Aucun.

## 12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>12.1</b>	<b>Toxicité</b>	Aquatic Chronic 3: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Estimation Mélange CL50 >10 ≤ 100 mg/l (Poissons)
<b>12.2</b>	<b>Persistance et dégradabilité</b>	Facilement biodégradable.
<b>12.3</b>	<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
<b>12.4</b>	<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit devrait être très mobile dans le sol.
<b>12.5</b>	<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas classé comme PBT ou vPvB.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 05.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vpgsensors.com

12.6 Autres effets néfastes Rien de connu.

## 13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Ne pas jeter à l'égout sans diluer et neutraliser. Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.

13.2 Autres informations Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

## 14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID / IMDG / IATA
14.1 Numéro ONU	UN 1133
14.2 Désignation officielle de transport	ADHESIVES containing flammable liquid
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8 Renseignements supplémentaires	Aucun.

## 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE  
SVHCs 2-Ethoxyethanol (CAS# 110-80-5)  
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation Usage réservé aux utilisateurs professionnels. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction).

15.1.2 Règlements nationaux  
Wassergefährdungsklasse (Allemagne) Classe de danger pour l'eau 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Non disponible.

## 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

**References:** Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS). Classification(s) harmonisée(s) pour 2-Ethoxyethanol (CAS# 110-80-5), Methyl ethyl ketone (CAS# 78-93-3), 4,4'-Sulfonyldianiline (CAS# 80-08-0) et Xylène (CAS# 1330-20-7). Enregistrement(s) ECHA pré-existant 2-Ethoxyethanol (CAS# 110-80-5), Methyl ethyl ketone (CAS# 78-93-3), 4,4'-Sulfonyldianiline (CAS# 80-08-0) et Xylène (CAS# 1330-20-7), et l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Boron trifluoride ethylamine complex (CAS# 75-23-0).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Point d'éclair [Closed cup/Coupe fermée]/ Estimation Point/Intervalle d'ébullition (°C)
Acute Tox. 4; H302	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë (ETA)
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
Acute Tox. 3; H331	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë (ETA)
STOT SE 3; H336	Calcul du seuil
Repr. 1B; H360FD	Calcul du seuil
STOT SE 2; H371	Calcul du seuil
STOT RE 2; H373	Calcul du seuil

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 05.05.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vpgsensors.com

Aquatic Chronic 3; H412	Calcul récapitulatif
-------------------------	----------------------

## LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

## Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

## Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.